LE DRAINAGE DOMESTIQUE.

L'éloignement des eaux ménagères, et des matières excrémentielles préoccupe justement les médecins hygiénistes et les ingénieurs sanitaires. Le séjour de ces matières dans les habitations est sans contredit nuisible à la santé des populations ; un des premiers devoirs d'une municipalité est de veiller à un prompt éloignement de tous ces détritus. Pour cela il faut établir sur des bases scientifiques un bon drainage domestique.

Le Dr. Félix Putzeys, le savant professeur d'hygiène de l'université de Liège, dont nous avons déjà plusieurs fois cité les importants travaux, a, devant la Société Médico-Chirurgicale de Liège, exposé les principes d'un drainage domestique bien entendu. Nous lui empruntons les conclusions suivantes que nous trouvons dans sa brochure " Du Drainage Domestique."

1o.— " Il y a lieu d'établir une disconnextion aussi parfaite que possible entre les égouts publics et les raccomodements privés, au moyen de coupe-air facilement accessibles et munis au niveau de leurs deux branches, d'orifices destinés à permettre la ventilation et le curage.

2o. " Un raccordement ne peut passer sous une habitation qu'à la condition d'être enterré dans du béton ; il doit traverser le bâtiment d'outre en outre et présenter un ou plusieurs orifices d'inspection qu'il convient de placer aux points où un changement dans la direction du canal peut faire craindre un ralentissement de vitesse du courant.

3o. " L'embranchement ne doit jamais rencontrer l'égout public à angle droit, mais suivant une courbe qui permette aux matières de s'y déverser dans le sens du courant et, si possible, à une hauteur un peu supérieure à celle du niveau habituel des eaux, afin d'éviter le reflux vers l'habitation.

4o. " Si un appareil de Field (réservoir se vidant automatiquement) est placé en amont du raccordement et recueille les eaux de rebut et les eaux pluviales, l'irrigation parfaite du canal peut être obtenue sans consommation d'eau supplémentaire.

5o. " Les tuyaux de chute des water-closets seront en plomb étiré ou en fonte. Il est préférable de les placer à l'extérieur de la maison, tout en les protégeant contre l'action du froid, car, en cas d'accident, les inconvenients seront moins sensibles et les réparations plus faciles à exécuter.

6o. " Les tuyaux de chute doivent être prolongés, sans réduction de leur diamètre, jusqu'au faîte du bâtiment, rester distants de 4 pieds environ des fenêtres ou des souches de cheminée, et dépasser d'autant les fenêtres ou lucarnes. En aucun cas, le pied d'un tuyau de chute ne se continuera avec un syphon simple qui serait un obstacle à la circulation de l'air.

7o. " Les tuyaux de chute des water closets, les décharges des éviers, baignoires et lavabos et les tuyaux de gouttière doivent rester distincts.

8o. Un syphon, ventilé en couronne par un tuyau de 1 à 2 pouces de diamètre, doit se trouver immédiatement au-dessous de chaque évier, baignoire ou bassin.

9o. " Aucune relation directe ne peut être tolérée entre le raccordement et les conduites de décharge, qui s'ouvriront librement sur la grille ou à l'intérieur d'un coupe air ventilé. En prolongeant ces tuyaux jusqu'au dessus du toit et en ventilant en couronne les coupe-air intérieurs, on évite le syphonage et les projections pulvérisées ainsi que la corrosion du métal.

10o. " Les tuyaux de sureté ou de trop plein de réservoirs, baignoires, éviers, etc.,